



# COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

## Compte rendu du comité directeur du CRNTA du 11 juin 2022

Les membres du CODIR se sont réunis au CSN d'Houlgate le samedi 11 juin 2022 à 10h00

**Etaient présents :** Chantal Aumersier, Patricia Bureau, Maureen Lebouteiller, Aurélie Damis, Sylvère Garnier, Jean François Giraud, Gérard Legoupil, Hervé Boisgontier, Thomas Boisgontier, Hugues Chrétien, Jean Marie Bavent, Robert Blot, Christophe Carrano, Michel Courti, Aurèle Tavet, Gabin Masson.

**Absents excusés :** Isabelle Guery-Kaliszczak, Anne Sophie Lecomte (Procuration : P.Bureau), Gérard Levavasseur (Procuration : M.Lebouteiller)

Julien Paire, Josiane Gibert (Procuration : M.Lebouteiller) Ludovic Bouet (Procuration : T.Boisgontier)

**Invités :** Thierry Mary, Léo Faudemer, Benjamin Zedet

Ordre du jour : Point sur les commissions – Championnat régional TAE – Réunion Label – Porte ouverte 2022 – Formations : tarifs pour les extérieurs – L'ETR – le collectif adulte – Pré-validation du calendrier hivernal 2022/2023 – Compte-rendu des réunions – Point ETR – Communication sur les prises de licences en juin – Questions diverses.

La réunion est ouverte à 10h15

✚ Point sur les commissions

### *Commission Parcours*

Cette saison 4 journées portes ouvertes au sein du comité régional sous couvert des CD ou clubs sont organisées sur 5 départements : St Lô (50) le 28/05/22 - Verson (14) le 04/06/22 Conches en Ouche (27) le 11/06/22 et Préaux (76) le 17/09/22.

Pour la prochaine saison les portes ouvertes parcours seront affichées dans le calendrier estival.

La commission parcours a demandé la possibilité de faire des formations encadrées par un membre de l'ETR (T.Mary) pour des archers « parcours ». Des créneaux dans le calendrier de l'ETR sont proposés pour la mise en place d'un collectif parcours. La création d'un collectif n'est pas validée par la commission. Celle-ci préfère avoir des archers différents sur les différentes dates de formation afin de faire évoluer des archers de différents niveaux. Après concertation et accord de T.Mary sur la possibilité d'organiser des journées à thèmes pour un panel de 12 archers, les dates suivantes sont retenues : les samedis 22/10 -26/11-10/12/2022 -28/01-15/04-27/05/2023.

Il est proposé aux membres de voter un tarif pour une journée de formation à la hauteur de 20€ : Approuvé à l'unanimité

G.Masson se charge de communiquer cette formation à tous les archers « parcours » (catégories cadet à séniors 3) ainsi qu'aux présidents des commissions parcours des différents départements.

Sur le site du Comité il manque un onglet parcours dans la rubrique « vie sportive » afin de mettre le règlement du challenge 3D. Pour répondre à ce manque il sera inséré dans « gestion sportive » un nouvel onglet « Parcours ».

La commission fait une remarque sur le manque de correspondant pour le département de l'Orne et va essayer de relancer les clubs du département.

### *Commission sportive*

Un point sur le Championnat régional TAE du 25 et 26/06/2022. A la date du 11 /06, 111 archers inscrits sur le TAE distances nationales et 122 archers pour le TAE distances internationales. Toute l'organisation de ces 2 journées est revue et ajustée (nombre de cibles, greffe, buvette, arbitres, bénévoles, commande de blasons...)

Le club de Mont St Aignan a envoyé au Comité une liste de records à prendre en compte :

- ❖ 1 record effectué sur une D2
- ❖ 2 records effectués sur une compétition campagne => transféré à la commission parcours
- ❖ 1 record effectué au cours d'une manche de coupe du monde par un archer licencié au club mais de nationalité non française. Son résultat n'apparaît pas à la FFTA. Ce record ne peut pas être pris en compte par le CRNTA.
- ❖ 1 record fait au cours d'un TAE par un barebow. Ce record n'est pas retenu pour l'instant. La catégorie barebow est toute nouvelle, les records seront à revoir en fin de saison.

### *Commission jeunes*

Le RRJ des 07 et 08/05/22 a rassemblé 59 jeunes. Tous ravis de leur week-end ainsi que les encadrants.

67 jeunes normands ont participé aux journées détections pour entrer dans les collectifs départementaux. Il sera retenu : 7 jeunes pour la Seine Maritime, 14 pour l'Eure, 11 pour l'Orne, 15 pour la Manche et 8 pour le Calvados.

Pour le collectif régional : 18 ou 19 jeunes seront retenus.

### *Commission Formation*

Le calendrier des formations ou interventions par les membres de l'ETR est présenté et soumis à validation. Le calendrier est validé sous réserve de modification(s) ultérieure(s).

Le collectif adulte : A ce jour 10 personnes se sont inscrites.

M.Lebouteiller a envoyé à tous les CD et clubs les différentes formations et formulaires d'inscriptions dispensées par le Comité régional.

### *Commission Label*

Deux réunions sont programmées afin d'accompagner les référents et les présidents de clubs dans la labellisation.

Une réunion des référents label le samedi 23 juillet à Hérouville St Clair (10h00) pour préparer au mieux la rencontre avec les présidents de clubs (les différents labels, la construction du projet associatif ...)

Le samedi 24 septembre 2022 à Houlgate une réunion de tous les référents label à 9h00 et avec tous les présidents de clubs normands à 14h00. L'objet de cette réunion sera de dispenser les mêmes informations à tous de façon à ce qu'elles soient identiques dans toute la région normande.

### *Commission Arbitre*

Au sein du corps arbitral normand on peut observer une perte d'arbitres actifs :

- ❖ Dans le Calvados : -3
- ❖ Dans la manche : -1
- ❖ En Seine Maritime : -4

Sept arbitres normands ont assisté au module « Run Archery » le 7/05/22 en visioconférence

- ❖ 3 dans le Calvados
- ❖ 2 dans l'Eure
- ❖ 1 dans la manche
- ❖ 1 en Seine Maritime

Tous obtiennent la compétence run archery et nous les félicitons.

Un rappel : la formation continue des arbitres qui est obligatoire se déroulera sur le week-end des 15 et 16 octobre 2022.

### *Commission Communication*

Comme l'année passée le Comité reconduit la porte ouverte dans les clubs sur la période du 28 août au 25 septembre 2022. A.Tavet présente aux membres 3 affiches. A l'unanimité les membres choisissent la 3<sup>ème</sup>. Une commande de 2000 flyers au format A5 est validée. Un mail sera envoyé à tous les présidents de clubs afin d'effectuer leur inscription (à l'aide d'un formulaire en ligne). Les flyers seront remis uniquement aux clubs préalablement inscrits qui en auront fait la demande.

Le comité ne possède pas de charte graphique pour l'utilisation des logos. La commission communication va établir cette charte qui sera mise à disposition des clubs sur le site internet.

#### Communication sur les prises de licences en juin

La FFTA demande aux comités régionaux de communiquer auprès des clubs sur la fidélisation des adhérents en procédant à des pré-inscriptions en juin. Les membres du Comité à l'unanimité estiment que ce n'est pas dans les attributs du Comité d'effectuer cette communication.

#### Formation : tarifs pour les archers extérieurs au CRNTA

Une demande a été faite auprès du Comité par un archer extérieur au CRNTA pour une inscription à la formation entraîneur fédéral. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet et le coût est bien notifié.

Le coût à cette formation pour un archer extérieur au CRNTA est de 370€.

## ✚ Pré-validation du calendrier hivernal 2022-2023

Lecture du calendrier : pas d'anomalie observée. Quelques modifications à apporter dans les intitulés.

Les membres du comité valident le calendrier.

## ✚ Compte rendu des réunions

Sur une demande de P.Bureau afin de ne plus faire de doublon avec les comptes rendus du CODIR, l'info comité ne sera plus diffusée. Les comptes rendus du CODIR après approbation par C.Aumersier seront diffusés sur le site internet du CRNTA. Les membres du Comité approuvent à l'unanimité.

## ✚ Point ETR

Le ministère des sports a stoppé la formation DESJEPS pour le tir à l'arc. Formation qu'aurait dû suivre cette année B.Zedet. La FFTA va proposer une nouvelle formation mais qui verra le jour au mieux qu'en 2023/2024.

Une demande de candidature pour entrer en formation et intégrer l'équipe ETR a été faite auprès du Comité.

Le CODIR ne donne pas suite à cette demande pour l'instant.

## ✚ Information :

H.Boisgontier nous informe sur la déclaration auprès des services fiscaux des Cerfa établis par les associations. Tout club qui établit un ou des Cerfa doit en faire la déclaration. C'est une nouvelle directive qui a vu le jour en avril 2022.

H.Boisgontier se charge de rédiger un document explicatif qui sera communiqué à tous les présidents de CD. A eux de faire l'information auprès de leurs clubs.

## ✚ Question diverses

T.Boisgontier propose que le CRNTA rédige une fiche récapitulative de tous les documents qu'un club se doit de communiquer au Comité Régional.

Proposition adoptée à l'unanimité

Plus de question.

La date du prochain CODIR : le 24 septembre est annulée.

La séance est levée à 16h15

De tout ce qui est dessus le présent procès-verbal a été dressé par la secrétaire générale

Patricia Bureau